

## Un pôle social au côté des pôles de compétitivité

### L'exemple de la politique wallonne en réponse au défi du vieillissement de la population

---

#### 1. Introduction

Les services sociaux et de santé, du secteur public et du non-marchand subventionné, répondent au bien-être et aux besoins essentiels de la population (santé, accueil de l'enfance, vieillissement de la population, intégration des personnes handicapées...), tout en essayant de garantir une accessibilité financière pour tous à des services de qualité.

Par ailleurs, ils ne doivent pas uniquement être perçus en termes de coûts. Selon les études de Jacques Defourny, professeur d'économie à HEC-ULg, l'emploi de ces secteurs représente 66 % du coût de production contre 38% pour le reste de l'économie. Les investissements publics sont ainsi largement transformés en salaires sur lesquels des cotisations sociales sont prélevées. Ils ont aussi des retombées économiques sur de multiples secteurs d'activité : les investissements en infrastructures et en équipements, l'achat de fournitures à des prestataires (informatique, horeca, bureautique,...), le secteur de l'industrie pharmaceutique.

Ils participent ainsi à une croissance économique au service de l'intérêt général.

Pour réfléchir aux politiques sociales et de santé dans leur globalité, la Région wallonne devrait se doter d'un véritable pôle social au sein duquel les organisations syndicales doivent être correctement représentées. La réponse à apporter au défi du vieillissement de la population, par sa démarche interdisciplinaire conciliant l'économie et le social, en est la parfaite illustration.

./..

## 2. L'augmentation de l'offre résidentielle

L'augmentation de l'offre résidentielle en maisons de repos devra être développée pour répondre à l'augmentation démographique de la population wallonne des plus de 80 ans (84% d'augmentation entre 2010 et 2040). Cette offre résidentielle comprend les maisons de repos et les maisons de repos et de soins mais aussi des formes alternatives d'hébergement favorisant le maintien à domicile : les résidences-services, les lits courts séjours et les centres d'accueil ou de soins. Ces formes alternatives sont notamment indispensables lors d'une revalidation après une période d'hospitalisation dont la durée a diminué avec le temps. Elles devraient être développées, voire rendues obligatoires dans les nouvelles programmations.

Pour répondre à l'évolution des besoins, le Ministre Prévot a annoncé clairement son intention d'augmenter le nombre de lits autorisés pour le secteur commercial plafonné aujourd'hui à 50%. La raison est essentiellement budgétaire. Les maisons de repos du secteur privé commercial sont gérées essentiellement par de grands groupes immobiliers et financiers tels que « Armonea », « ORPEA » « Vulpia ». Ils disposent de moyens financiers importants pour investir dans les infrastructures. La Région wallonne finance à 50% uniquement les infrastructures des maisons de repos des secteurs public et privé associatif. Cependant, le vrai coût d'une maison de repos ne se situe pas dans sa construction ou sa mise aux normes, mais dans son fonctionnement ; notamment les forfaits de soins qui financent principalement le personnel de soins.

Cette orientation pourra par contre entraîner une augmentation des prix d'hébergement, rendant l'accès de plus en plus difficile pour les personnes aux revenus les plus faibles. Déjà actuellement, le coût moyen de l'hébergement dans une maison de repos est de 1.500 € par mois alors que la pension moyenne pour un travailleur salarié est de 1.189 € par mois.

La Région devrait plutôt envisager l'augmentation de l'offre résidentielle publique et associative en faveur des personnes âgées comme un vecteur de développement économique et social de la Wallonie.

Certains soutiens à l'investissement actuellement réservés aux entreprises commerciales devraient être rendus accessibles au secteur public et associatif. Citons la Société Wallonne de Financement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises (SOWALFIN), la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) et la Société wallonne de Gestion et de Participations (SOGEPA).

1) La SOWALFIN propose les soutiens suivants :

- la garantie qui permet à la PME qui ne dispose pas des sûretés souhaitées par les organismes bancaires d'accéder au crédit bancaire ;
- un prêt complémentaire à un crédit bancaire qui permet à la PME de disposer de quasi fonds propres ;
- l'octroi de moyens financiers additionnels à travers des sociétés de financement et d'investissement - communément appelées « Investis » - qui fournissent des solutions financières adaptées aux différentes phases-clés de la vie des entreprises : création, croissance, investissement, transmission, innovation et exportation.

2) La SRIW et ses filiales spécialisées ont pour missions spécifiques de :

- favoriser la réorganisation ou l'extension d'entreprises dans l'intérêt de l'économie wallonne et dans le cadre de la politique économique de la Wallonie ;
- promouvoir l'initiative économique publique, en créant ou en participant à la création de sociétés commerciales ou de sociétés à forme commerciale, mais aussi en prenant des participations et intérêts dans ces entreprises et en contribuant à leur gestion.

3) La SOGEPa est un fonds d'investissement qui vise à permettre aux entreprises de s'adapter aux évolutions de leur marché et à pérenniser leurs activités pour mieux se développer ensuite.

Les infrastructures et les équipements pour les secteurs public et associatif des maisons de repos pourraient être pensés dans une perspective de rationalisation des coûts (modèle architectural simple), en lien avec un programme d'équipement des terrains destinés à les accueillir (proches des infrastructures de communication), en favorisant les institutions de petites tailles (souhait manifesté par le Parlement wallon) et l'efficacité énergétique des bâtiments. Cette réflexion doit aussi être menée avec les pouvoirs locaux concernés (intercommunales concernées, Fonds des communes,...).

Enfin, les résidences-services représentent environ 2378 logements en Wallonie. Les résidences-services offrent à des personnes âgées en perte d'autonomie, mais encore capables de vivre de manière autonome, des logements « sécurisés » offrant des services à la carte, à la demande et une réponse permanente à leurs appels. La proximité de ces logements avec une maison de repos permet une liaison fonctionnelle qui maximise - qualitativement et quantitativement - les services offerts. Mais elles sont, pour la plupart, inaccessibles financièrement pour les revenus les plus faibles. Des résidences-services sociales pourraient dès lors être construites dans le cadre des logements sociaux.

### **3. Le développement du maintien à domicile**

La politique wallonne de maintien à domicile des personnes âgées nécessite le développement des aides matérielles et des services d'aide à domicile. La prochaine assurance autonomie en Région wallonne participera à leur financement, via l'instauration d'une cotisation obligatoire. Une réflexion globale s'impose en la matière, en intégrant les politiques en matière de logement (normes architecturales anticipant la perte d'autonomie), d'aménagement du territoire (accessibilité des lieux publics) et de développement des services de proximité (transport, repas à domicile, vie sociale et culturelle notamment par le soutien de maisons communautaires, services de bricolage etc.). Cette réflexion doit aussi être menée avec les pouvoirs locaux.

Les potentialités d'activité économique à développer dans les services et/ou techniques à destination des publics visés sont nombreuses. La Wallonie pourrait y dégager un avantage concurrentiel par son avance technologique. La gérontechnologie vise quatre domaines : la santé (ex. : textile intelligent surveillant les paramètres vitaux), le confort (ex. : lits et portes automatisées), la communication (ex. : partage de l'information entre les intervenants à domicile) et la sécurité (ex. : technologies de détection des chutes ou géolocalisation pour personnes atteintes d'Alzheimer). Ce qui implique des liens avec les pôles de compétitivité établissant un véritable maillage entre les entreprises, les centres de recherche et les universités.

### **4. L'augmentation de l'emploi et l'évolution des métiers**

L'augmentation de l'offre résidentielle dans les secteurs public et associatif s'accompagne d'une augmentation de l'emploi dans le secteur (aides soignants, infirmiers, kinés, ergothérapeutes, logopèdes,...). Cela représente une opportunité pour revoir les normes relatives à la qualité de l'emploi, en lien avec le type de projet de vie que la Région wallonne souhaite promouvoir dans les institutions (liberté de mouvement des usagers, horaires moins rigides pour les repas, animations, soins intégrant les aspects relationnels...).

Le secteur de l'aide à domicile recevra des moyens de l'assurance autonomie pour augmenter son contingent d'aides familiales, de gardes à domicile et d'aides ménagères à tarification sociale. Les soins infirmiers à domicile devront également être développés mais à partir d'un financement resté au fédéral. La pénurie structurelle d'infirmiers risque de conduire à l'intensification du recours aux aides soignants dans les soins à domicile.

Les professions des secteurs de l'aide (à l'exception des aides ménagères) et des soins à domicile sont actuellement clairement réglementées et une distinction est établie entre les métiers du soin (infirmier, aide soignant, paramédical, médecin) et les métiers de l'aide (aide familial et garde à domicile). Mais pour répondre à des besoins multiples du bénéficiaire, cette segmentation des métiers risque d'être mise en tension : faudra-t-il préserver la fragmentation actuelle des intervenants en privilégiant leur coordination ou faire évoluer les métiers en y intégrant de nouvelles tâches ? Comment les travailleurs pourront-ils intégrer et se positionner sur les évolutions technologiques : la gérontechnologie (voir ci-dessus), mais aussi l'apparition de la robotique (les robots avec une fonction d'assistance physique aidant aux activités de base ou avec une fonction communicative apportant un soutien moral à la personne) ? Quelles conséquences sur leurs tâches (notamment sur les aspects relationnels avec les bénéficiaires) et sur l'organisation de leur travail ?

Pour accompagner ces évolutions fondamentales, un centre de compétence dédié aux secteurs sociaux et de la santé pourrait être créé en Wallonie. Véritable pôle de formation, de veille et de sensibilisation, il pourrait s'inscrire dans une logique de développement, pour répondre à des besoins exprimés par les travailleurs, les services, les demandeurs d'emploi, l'enseignement et les partenaires sectoriels.

## **5. Les soins de santé**

La FGTB et SOLIDARIS ont voté contre le budget 2016 des soins de santé. Les économies envisagées portent en effet atteinte à l'accessibilité à des soins de santé de qualité, en mettant une pression forte sur les prestataires de soins qui reporteront une partie de la facture sur les patients. Toute atteinte aux soins de santé entraînera une accélération de la perte d'autonomie des personnes âgées aux revenus les plus faibles, avec une incapacité financière à couvrir les soins nécessaires au maintien à domicile et ce malgré les dispositifs existants (statut BIM et le MAF).

## **6. Conclusion**

En tant que garant des biens communs, l'Etat doit développer une politique sociale cohérente et décloisonnée à travers une offre de services publics et associatifs qui répond aux besoins essentiels de la population et qui garantit la qualité des prestations, leur continuité ainsi que l'égalité d'accès financière et géographique pour tous les citoyens, y compris pour ceux disposant de faibles revenus.

Un véritable «pôle social», au sein duquel les organisations syndicales doivent être correctement représentées, pourrait se constituer aux côtés des pôles de compétitivité, en veillant à la complémentarité des politiques économiques, sociales et de santé mis en place (au niveau fédéral, régional et local). Les objectifs de ce pôle seraient (de façon exhaustive) :

- la politique en matière de santé
- l'accompagnement de l'évolution des métiers de l'aide et des soins à domicile, en lien avec les évolutions technologiques, par la mise en place d'un centre de compétences pour répondre notamment aux besoins de formation des travailleurs

- la politique d'investissement dans les infrastructures et équipements publics et associatifs, y compris dans une offre résidentielle de courts séjours : incitants financiers, normes architecturales, efficacité énergétique,...
- les politiques de logement : logements sociaux, architecture des logements privés, logements communautaire,...
- les politiques d'aménagement du territoire favorisant l'accessibilité des lieux publics aux personnes à faible mobilité
- le développement des services de proximité, y compris les activités sociales et culturelles
- les potentialités de développement économique de la gérontechnologie.

